



**CONCOURS TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL – 2004
Spécialité : « Administration Générale »**

Epreuves écrites d'admissibilité du 15 septembre 2004

Réponses à trois à cinq questions sur le droit public en relation
avec les missions des collectivités territoriales

Durée : 3 H

Coefficient : 3

Répondez aux cinq questions suivantes, au moyen de développements construits (il n'est pas obligatoire, pour autant, de recourir à un plan académique matérialisé).

QUESTION 1 : La notion de démocratie locale a-t-elle un sens ?
(4 points)

QUESTION 2 : Un maire peut-il interdire la mendicité sur le territoire de sa commune ?
(4 points)

QUESTION 3 : La décentralisation s'oppose-t-elle à la déconcentration ?
(4 points)

QUESTION 4 : Les délégations de compétence dans les collectivités territoriales.
(4 points)

QUESTION 5 : Quelles sont les différentes modalités de passation d'un marché public ?
(4 points)